

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 875**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Installateur thermique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

227 Energie, génie climatique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est ouvrier qualifié en installation de chauffage de maisons individuelles, d'immeubles, de commerces ou de bâtiments industriels ou publics. Il en assure l'installation, l'entretien et la réparation. Ses activités peuvent être les suivantes : montage : mise en place des équipements (chaudières, radiateurs...), réalisation et pose du réseau de canalisations (découpe, cintrage, soudage, etc.), raccordement aux appareils, installation et branchement des matériels électriques et de régulation ; mise en service : contrôle du fonctionnement de l'ensemble, réglages ; information de l'utilisateur : présentation de l'installation et des consignes d'exploitation. Autres activités : maintenance (changement d'une pièce, entretien courant...), rénovation.

Il doit faire preuve d'une large autonomie professionnelle pour la lecture de plans, le choix d'outillages, l'organisation du poste de travail...

Il doit appliquer les règles de sécurité et résoudre méthodiquement les problèmes rencontrés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment, équipement

Installateur thermique, chauffagiste, monteur en équipement thermique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1603** : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Analyse d'une situation professionnelle Réalisation d'ouvrages courants

Contrôle / mise en service

Expression française

Mathématiques - Sciences physiques

Vie sociale et professionnelle

Éducation physique et sportive

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 875 - UP 1 – Analyse d'une situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre connaissance du dossier, des consignes orales ou écrites de l'entreprise, du client, des autres corps d'état.</li><li>- Reconnaître le site et ses contraintes.</li><li>- Organiser son poste de travail et choisir son outillage.</li><li>- Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.</li><li>- Réceptionner et vérifier une commande à partir d'un bon de livraison</li><li>- Rédiger un bon de demande de fournitures</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 875 - UP2 – Réalisation d'ouvrages courants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planter, équiper et poser les matériels.</li> <li>- Tracer, réaliser les percements et poser les supports.</li> <li>- Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques.</li> <li>- Raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux.</li> <li>- Effectuer les travaux de finition,</li> <li>- Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage.</li> <li>- Procéder au tri sélectif des déchets de chantier.</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 875 - UP3 – Contrôle/Mise en service</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier l'adéquation entre les schémas et l'installation,</li> <li>- Mettre en pression, contrôler et purger les circuits,</li> <li>- Paramétrer une régulation simple,</li> <li>- Mettre en service l'installation,</li> <li>- Lister et intervenir sur des dysfonctionnements simples,</li> <li>- Recueillir, analyser et transmettre des informations orales ou écrites.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 875 - Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p>Français</p> <p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</p> <p>Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</p> <p>Devenir un lecteur compétent et critique</p> <p>Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</p> <p>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p> <p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</p> <p>Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</p> <p>Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</p> <p>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 875 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques</p>	<p>Argumenter avec précision</p> <p>Mettre en œuvre un protocole expérimental en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques</p> <p>Participer à la conception d'un protocole</p> <p>Rendre compte oralement ou par écrit d'une activité expérimentale</p> <p>Respecter les règles de sécurité</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 875 - Éducation physique et sportive</p>	<p>Réaliser une performance motrice maximale</p> <p>Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</p> <p>Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</p> <p>Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</p> <p>Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</p>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par candidature individuelle	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
Par expérience dispositif VAE	X		Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

1/08/2002

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

CAP installatiosn thermiques